



25 septembre 2020 – Paris

# Assemblée générale

**Rapport moral 2019**  
**Emmanuel Rusch, Président**





## Rapport Moral 2019

Un rapport moral reste un exercice périlleux. Surtout lorsqu'il survient plus de 9 mois après la fin de l'année concernée (2019) et lorsqu'il s'inscrit dans le « feu » d'une actualité, celle de la pandémie au SARS-COV2.

J'ai tenté ma chance du côté des revues scientifiques.

- Le 30 décembre 2019, le *BMJ* soulignait 5 enjeux du système de santé : les maladies infectieuses (Ebola...) ; le changement climatique ; les technologies de la santé (des objets connectés au « big data ») ; les résistances aux antibiotiques ; la modification des gènes (ciseau génétique CRISPR-Cas9).
- De son côté *The Lancet* mettait l'accent sur les maladies infectieuses et l'urgence climatique et insistait sur l'émergence d'une société civile bien informée, profondément connectée via les médias sociaux, répondant à l'injustice et exigeant un changement.

Revenons sur terre, ou tout au moins du côté de la SFSP, en 2019 !





## Rapport Moral 2019

### 2019, une année charnière pour la SFSP

- Une situation financière rétablie
- Une équipe salariée fortement restreinte puis largement transformée : départ de Flore Lecomte et d'Anne Laurent ; arrivée de François Berdougo, d'un nouveau Chef de projets, d'une Chargée de communication et de deux Chargés de mission (Capitalisation des expériences en promotion de la santé)
- Une réorganisation du travail d'édition de la revue Santé publique (objectif de réduction des dépenses)
- Une activité maintenue malgré ces bouleversements





## Rapport Moral 2019

2019 a été marquée par la multiplicité des activités menées par la SFSP. J'en remercie sincèrement et profondément l'ensemble des salariés de la SFSP.

### **12<sup>ème</sup> Conférence européenne de santé publique, à Marseille**

- Candidature en 2015, mobilisation de l'équipe salariée dès 2018, et de façon intense en 2019.
- Enjeu fort de mobilisation de la communauté française de santé publique (peu présente dans ces espaces européens).
- Accompagnement à la soumission de résumés
- « Maison France » : Visibilité des institutions françaises de santé publique
- Résultat exceptionnel : plus de 500 participants français sur 2 500, contre moins de 2 000 habituellement.

**Un enjeu : maintenir et amplifier la dynamique internationale de la SFSP.**





## Rapport Moral 2019

En observant la crise COVID19, trois enjeux retiennent cependant mon attention :

- 1) le respect des droits de la personne
- 2) la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de la santé
- 3) le renforcement de la démocratie en santé





## Rapport Moral 2019

### Respect des droits de la personne

- Voici près de 20 ans, Jonathan Mann, en référence à une précédente pandémie mondiale, soulignait le caractère indissociable des pratiques de santé publique et de « l'action pour la défense des droits de la personne ».
- Toute vie en société nécessite des règles qui remettent en cause l'exercice des droits et libertés des personnes. L'État s'autorise ainsi à restreindre certaines libertés individuelles ou collectives.
- Ces atteintes aux droits et libertés peuvent être justifiées. Mais elles doivent, cependant, être adéquates, nécessaires et proportionnées.





## Rapport Moral 2019

### Respect des droits de la personne

- Les exemples de restrictions aux droits et libertés sont nombreux : port obligatoire de la ceinture de sécurité, limitation de vitesse, interdiction de fumer dans certains lieux mais aussi mise en quarantaine, isolement, port du masque,.. comme l'actualité récente l'a illustrée.
- De nombreuses recommandations viennent renforcer une sorte de norme sociale vis-à-vis de la santé, et construire ainsi une forme de gouvernance de la vie : mangez 5 fruits et légumes par jour, pratiquez 30 minutes d'activité physique quotidienne, pas plus de 2 verres d'alcool par jour et pas tous les jours, utilisez le préservatif dans les relations sexuelles à risque, faites votre dépistage organisé des cancers...





## Rapport Moral 2019

### Respect des droits de la personne

- Certains auteurs utilisent le terme de « paternalisme » pour caractériser ces situations où une atteinte à la liberté d'action d'une personne est justifiée par la recherche, sous contrainte, de son bien-être.
  - Une tension s'élabore ainsi entre la personne et la société, l'individuel et le collectif, entre la liberté individuelle et la protection collective, que ce soit en termes d'intérêts ou de responsabilités.
  - Cette tension se retrouve quant aux leviers d'action privilégiés : contrainte ou coercition d'une part ; libre choix, éducation ou formation d'autre part.
- Notre responsabilité, celle de SFSP, me paraît ici importante. Il est essentiel d'associer, dans une perspective d'émancipation de l'individu et de la collectivité, une réflexion sur le principe d'autonomie.







## Rapport Moral 2019

### **Lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé**

- Jonathan Mann, toujours lui, soulignait, « que toutes les politiques et tous les programmes de santé publique devraient être considérés comme discriminatoires jusqu'à preuve du contraire ».
- Nous ne sommes pas, bien entendu, égaux vis-à-vis de la santé. La pandémie de Covid-19 nous l'a également rappelé.
- Il est de la responsabilité de chacun des décideurs et acteurs du système de santé de ne pas accroître ces inégalités de santé, voire de les atténuer. Force est cependant de constater que les dispositifs de santé publique à visée universelle (pour toute la population) ne bénéficient pas également à tous.





## Rapport Moral 2019

### Lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé

- Bien souvent, des dispositifs de santé publique conçus et « calibrés » pour une population « générale » apparaissent inadaptés aux populations les plus vulnérables et/ou à l'hétérogénéité des situations.
- Différentes approches ont été développées pour éviter cet écueil :
  - Renforcer spécifiquement en direction des personnes vulnérables les moyens mis en œuvre pour déployer le dispositif (principe de l'universalisme proportionné) ;
  - Construire les dispositifs avec et pour les personnes les plus vulnérables, considérant que l'accès à ces dispositifs sera alors d'autant plus facile pour les personnes les plus favorisées.





## Rapport Moral 2019

### La démocratie en santé

- Le développement de la démocratie en santé témoigne de la reconnaissance des droits individuels des usagers, mais aussi de droits collectifs. Elle constitue un levier en faveur de la participation des « citoyens » à l'élaboration des politiques de santé.
- Comme l'a souligné la CNS dans un avis récent : « *La démocratie en santé mobilisée est le garant d'une capacité d'action aux niveaux individuel et populationnel. Elle est le levier d'un "agir ensemble" et d'une solidarité renforcée. Elle est la condition indispensable de décisions efficaces, efficientes et éthiques, y compris (et peut être plus encore) en situation de crise sanitaire.* »

**La SFSP a une responsabilité et tout son rôle à jouer.**

